Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260712-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 13 Juillet 2026
Date des convocations : 06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize juillet deux mille vingt six à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Alain BIA	Sophie DELACOUR
Jean-Luc LE PALANTON	René-Loic ALIX	Claude LE GUYADER
Josette FOULON	Marie-Andrée DERRIENNIC	Kevin PAULIC
Nelly BOUTTERIN	Sylvie DELHOMMEAU	Marine DUPRE

Alain BOUGET, absente et excusé, a donné procuration à Alain BIA
Christophe JEGOU, absent et excusé a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON
Lydie JACQUES, absente et excusée a donné procuration à Kevin PAULIC

Nelly BOUTTERIN a été désignée secrétaire de séance.

DEL 2026-07-12 – Gare Brelidy-Plouec du Trieux – Accueil d'une stagiaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame Élise QUILLIOU étudiante en fin de cursus dans le domaine du patrimoine et de l'architecture, a sollicité la commune afin d'effectuer un stage consacré à l'étude de la gare de Brélidy-Plouec du Trieux, bâtiment inscrit au titre des Monuments historiques.

Il précise que cette démarche s'inscrit dans la volonté de la municipalité de poursuivre la réflexion engagée sur l'avenir de cet édifice emblématique du patrimoine communal, afin de préparer les prochaines phases d'étude, de conservation, de restauration, de valorisation et de réutilisation du site.

Dans le cadre de ce stage, l'étudiante réalisera notamment des recherches historiques, une analyse architecturale et patrimoniale du bâtiment, un diagnostic de son état, ainsi qu'un recensement des sources documentaires disponibles. Elle sera également chargée d'élaborer des premières orientations relatives à la préservation, à la mise en valeur et aux perspectives de réutilisation de cet ensemble patrimonial.

Les travaux réalisés constitueront un outil d'aide à la décision pour la commune et viendront enrichir les études préalables nécessaires à la définition d'un projet de valorisation de la gare, en lien avec les partenaires institutionnels et patrimoniaux.

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, ce stage fera l'objet d'une convention tripartite conclue entre l'établissement d'enseignement, l'étudiante et la commune, précisant notamment les objectifs pédagogiques, les modalités d'encadrement, la durée du stage ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Monsieur le Maire indique que, si la durée du stage atteint le seuil ouvrant droit à gratification, celle-ci sera versée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, sur la base du montant minimal légal, les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'accueil de cette stagiaire et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de stage ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260712-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **VALIDE** l'accueil de Élise QUILLIOU en qualité de stagiaire au sein de la commune afin de conduire une étude patrimoniale de la gare de Brélidy-Plouec du Trieux, inscrite au titre des Monuments historiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de stage conclue entre la commune, l'établissement d'enseignement et l'étudiante, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution ;
- **DECIDE** que, si la durée du stage ouvre droit à gratification, celle-ci sera versée conformément au montant minimal fixé par la réglementation en vigueur ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal ;

Fait et délibéré, le lundi 13 Juillet 2026

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

La secrétaire de séance

Nelly BOUTTERIN